



Direction des affaires institutionnelles et stratégiques

PAR COURRIEL

Québec, le 16 octobre 2026

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès à des documents

[REDACTED]

Le 24 septembre dernier, vous nous avez transmis, en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une demande formulée de la manière suivante :

« Je travaille à documenter les travaux faits par notre établissement pour éliminer l'utilisation du desflurane au bloc opératoire. Je tente d'avoir accès à un historique de données sur les commandes de desflurane par rapport aux autres gaz halogénés afin de démontrer le changement de pratique, mais il est difficile d'obtenir les données antérieures.

Je me demandais s'il serait possible de nous fournir les données sources du rapport cité en objet pour les trois hôpitaux faisant partie de notre établissement :

- Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- Hôpital Santa Cabrini Ospedale
- Institut universitaire de santé mentale de Montréal

Voici le lien du rapport auquel je fais référence :

[Avis – Diminuer l'empreinte carbone des agents anesthésiques inhalés au bloc opératoire lors d'une anesthésie générale : stratégies et enjeux à considérer](#)

Je souhaiterais avoir accès à l'équivalent local du tableau II-1 et II-2 sur les volumes de bouteilles fournies par les pharmacies d'établissement, si possible ».

Compte tenu de notre engagement à la confidentialité envers les établissements, nous avons communiqué avec vous et avec les personnes impliquées dans la transmission des données pour votre établissement au moment de l'élaboration du rapport. Avec leur autorisation, les

données vous ont été partagées. Le 7 octobre, vous nous avez confirmé que nous pouvions fermer votre demande d'accès.

Recevez, [REDACTED], mes salutations respectueuses.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Original signé

Cathy Rouleau
Directrice des affaires institutionnelles et stratégiques